



Caractéristiques :

- Matières :
 - Vinyle adhésif Monomère avec refente
 - Vinyle adhésif Monomère avec colle renforcé spéciale bâche sans refente
 - Vinyle adhésif Polymère autocollant sans refente. L'encre utilisée possède une résistance de minimum 4 à 5 ans. Elle résiste aux agents chimiques, UV, acides et à la pluie.
- Léger et facile d'utilisation.
- Dimension : H : 250 mm x 170 mm
- Visuel :
 - Cadre rouge avec inscription « ATTENTION »
 - Inscription « ANGLES MORTS » en noir dans le cadre.
 - Visuel du camion en blanc avec angles morts jaunes

Conditions d'utilisation :

- Utilisation sur poids lourds uniquement.
- Où l'appliquer ?
 - Chaque adhésif doit être appliqué entre 0,90 m et 1.5 m du sol.
 - 1 autocollant de chaque côté du camion dans le premier mètre avant du véhicule.
 - Pour les semi-remorques, appliquer un adhésif en plus dans le premier mètre derrière le pivot d'attelage, gauche et droite.
 - 1 autocollant sur l'arrière droite du véhicule.

Quels sont les avantages de ce produit ? :

- Conforme à la réglementation du décret n°2020-1396
- Facile à appliquer
- Très bonne durée de vie.

Conditionnement :

Vendu à l'unité. Minimum de commande de 10 pièces.

Que dit la Loi ? :

« Art. R. 313-32-1.-A l'exception des véhicules agricoles et forestiers, d'une part, et des engins de service hivernal et des véhicules d'intervention des services gestionnaires des autoroutes ou routes à deux chaussées séparées tels que définis respectivement aux points 5,6.1 et 6.6 de l'article R. 311-1 du présent code, d'autre part, les véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes doivent porter, visible sur les côtés ainsi qu'à l'arrière du véhicule, une signalisation matérialisant la position des angles morts. »